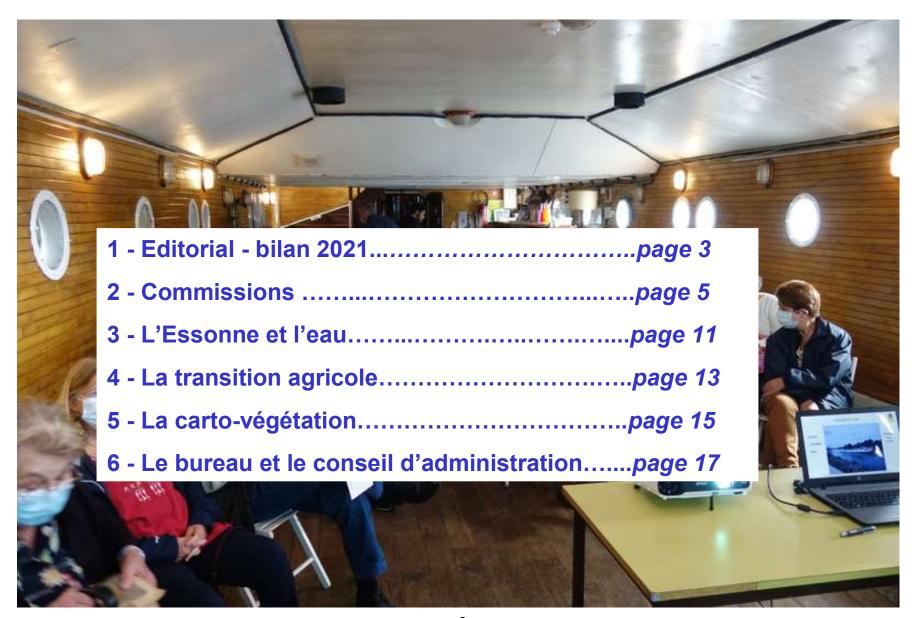


Essonne Nature Environnement



14 rue de la Terrasse, 91360 Epinay-sur-Orge Site: www.ene91.fr - Courriel: adnessonne@orange.fr RAPPORT D'ACTIVITE 2021 avril 2022

Sommaire



1 - Editorial - bilan 2021 - président Jean-Pierre Moulin

2021, comme 2020 a été frappée par la crise sanitaire avec laquelle il faudra dorénavant compter. Entre les pandémies qui menacent les populations et le réchauffement climatique, nous nous devons d'apporter des réponses adaptées. A cet égard, il nous faut renforcer notre vigilance collective, en intervenant à chaque fois que notre environnement se trouve menacé par des projets écocides. Participer au débat environnemental est au cœur de notre action. L'agrément environnemental préfectoral qui nous est attribué tous les 5 ans nous permet de participer au débat sur ce sujet devenu incontournable. Les pouvoirs publics ainsi que les élus locaux s'en sont emparés, même si les résultats sont encore trop modestes.

En 2021, notre fédération a poursuivi ses actions malgré les difficultés liées au covid. Essonne Nature Environnement est restée au contact de nos associations adhérentes, merci les visio-conférences! Et grâce à notre participation aux différentes commissions départementales auxquelles nous sommes associés, nous sommes intervenus pour faire entendre une parole de plus en plus nécessaire dans un contexte de plus en plus contraint. Les pages qui suivent montrent la richesse de ces commissions, que ce soit dans le domaine de la protection des espaces agricoles, forestiers et naturels, dans les aménagements commerciaux, la sécurité industrielle, la gestion de l'eau, des déchets de toutes natures, etc...

2021 c'est aussi la poursuite de nos projets pour lesquels je retiens deux temps forts :

- Le 26 juin avec la réunion sur la péniche de l'association Alternat en présence de la DDT et de la fédération régionale FNE-IDF. La présentation de l'ouvrage collectif *L'Essonne et l'eau*, dont la sortie est prévue au 2ème semestre 2022 a servi de support à cette rencontre et a amorcé notre participation au colloque sur l'eau organisé par FNE-IDF les 7 et 8 novembre prochains (cf. page 11).
- Le 25 septembre, date de l'assemblée générale d'ENE au cours de laquelle nous avons organisé une rencontre/débat ayant pour thème la transition agricole. Vous trouverez page 13, un compte rendu succinct des échanges que nous envisageons de poursuivre dans l'avenir.

Par ailleurs, le projet de carto-végétation réalisé sur le nord du département avance. Une centaine de communes constituant 6 Communautés d'agglomération ont été traitées en 2021. 2022 sera consacrée au sud de l'Essonne et l'ensemble devrait être présenté au 2ème semestre 2022. En fait, nous pourrions appeler ce travail « cartes des paysages » tant les différentes composantes de celles-ci, tels que les espaces agricoles, forestiers, naturels, urbains et l'eau apparaissent de façon distincte. La comparaison de ces cartes avec les cartes du MOS (Mode d'Occupation du Sol) utilisées dans le cadre d'élaboration des documents d'urbanisme est sans appel. Du SDRIF en révision au PLU(i), ce travail sera d'une grande utilité.

Enfin, je terminerai ce bref éditorial en rappelant l'aide apportée aux associations adhérentes dans leur combat pour éviter que le monde d'après covid ressemble au monde d'avant, avec un appui continu dans les recours qu'elles entreprennent et en intervenant auprès des élus concernés pour établir un nécessaire dialogue sur les solutions possibles à mettre en œuvre. La grande couronne à laquelle l'Essonne appartient ne peut rester à la remorque d'une MGP toute puissante qui concentre à elle seule la quasi totalité de la richesse de la région IDF. Bonne lecture

1 - Editorial - bilan 2021 - président Jean-Pierre Moulin





26 juin, présentation de l'ouvrage L'Essonne et l'eau à bord de la péniche de l'association Alternat.





25 septembre, AG d'Essonne Nature Environnement au domaine départemental de Montauger

2 - Commissions - la CDPENAF - représentant Denis Mazodier

Activité de la CDPENAF en 2020

Définition

La Commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers est un des outils de lutte contre l'artificialisation des terres agricoles.

La CDPENAF est consultée par le préfet ou son représentant sur toute question relative à la réduction des surfaces naturelles, agricoles ou forestières et sur les moyens de contribuer à la limitation de la consommation de ces espaces.

Elle émet dans les conditions définies par le code de l'urbanisme, un avis sur l'opportunité, au regard de la préservation des terres naturelles, agricoles ou forestières de certaines procédures d'urbanisme.

Action 2021

La CDPENAF s'est peu réunie en présentiel en 2021 (5 février, 13 mai, 26 novembre).

Elle a également été ponctuellement réunie par voie dématérialisée.

Parmi les décisions emblématiques de l'année, on peut citer l'avis défavorable rendu à la quasi-unanimité de la commission (9 contre, 2 pour) sur le PLU de **Wissous** le 5 février 2021.

On notera également l'avis favorable rendu sur le PLU de **Briis-sous-Forge**, le 26 novembre 2021 malgré l'opposition très argumentée des associations environnementales.

*

2 - Commissions : le CODERST - représentant Jean-François Poitvin

Activité du CODERST en 2021

Le rôle du CODERST (Conseil de l'Environnement et des Risques sanitaires et technologiques)

Le CODERST concourt à l'élaboration, à la mise en oeuvre et au suivi, dans le département, des politiques publiques d'Etat dans les domaines de la protection de l'environnement, de la gestion durable des ressources naturelles et de la prévention des risques sanitaires et technologiques.

Il est un organe départemental consulté par le préfet, sur les projets d'actes réglementaires initial ou modificatif et individuels en matière d'installations classées, de déchets, de protection de la qualité de l'air et de l'atmosphère, de police de l'eau et des milieux aquatiques, de polices administratives spéciales liées à l'eau, d'eaux destinées à la consommation humaine et de baignade, des risques sanitaires liés à l'habitat.

Le CODERST rend un avis consultatif sur ces projets, juste avant la prise de décision par le préfet.

Cet avis intervient pour l'acte initial à l'issue de la procédure consultative (enquête publique et avis des services), sur la base d'un rapport final et d'un projet d'écriture de l'arrêté proposé par le service instructeur compétent de l'état. En pratique, l'avis du CODERST est régulièrement suivi par le préfet.

La composition du CODERST :

Le CODERST est présidé par le Préfet, et composé de 25 membres :

7 représentants des services de l'Etat,

5 représentants des collectivités territoriales,

3 représentants d'associations agréées : Environnement / Pêche / Consommateurs

3 membres de professions concernées (agriculture, industrie par exemple)

3 experts (architecte, ingénieur par exemple)

4 personnalités qualifiées (médecin ou hydrogéologue par exemple)

Ces membres sont nommés par l'Etat, par arrêté préfectoral, pour trois ans renouvelables.

Le CODERST dématérialisé en 2021

10 réunions ont été dématérialisées et une a été hybride : présentiel sur deux sites distants

Cette procédure imposée par des considérations sanitaires retire toute forme de dialogue. A partir du lundi, les participants posent des questions par internet avec une diffusion générale. Les réponses sont fournies au bout de deux jours et le vote intervient le jeudi après-midi entre 14 et 16h. Il est difficile de comprendre les motivations du pétitionnaire avec un dialogue réduit à une ou deux questions sur papier.

En 2021, 11 réunions avec en moyenne 2 dossiers ICPE, 1 dossiers loi sur l'eau, quelques dossiers concernant des servitudes ou de l'habitat insalubre. Après « discussion », le coderst se prononce à la majorité des voix présentes ou représentées, l'administration étant très souvent majoritaire.

En 2021, les dossiers ICPE concernent plus des prescriptions complémentaires résultants des constats réalisés par les inspecteurs que de nouvelles installations.

2 - Commissions: la CDAC - représentant Jean-Marie Siramy

Activité de la CDAC en 2021

- CDAC, 4 janvier 2021

Projet d'extension d'un supermarché sous l'enseigne LIDL, portant la surface de vente totale à 1 319 m², sis 2-4, avenue de la Pointe Ringale à Saint-Germain-les-Corbeil (91250)

Avis ENE, favorable, la récupération d'une friche commerciale mitoyenne. Des difficultés de circulation à observer dans la Zone de la Pointe Ringale, où, selon le Maire lui-même, les voitures circulent à contre sens.

Avis commission: favorable unanimité

- CDAC, le 14 janvier 2021

Projet de création d'un drive composé de 8 pistes de ravitaillement et

d'une emprise au sol de 243 m² sous l'enseigne Marché Frais Géant sis avenue du 8 mai 1945 à Corbeil-Essonnes (91100).

Avis ENE: défavorable car création d'un drive sur un axe routier saturé le WE

Avis commission favorable

- CDACi, 1er juillet 2021

Projet : création d'un multiplex cinéma à Grigny porté par la société MEGARAMA s'inscrivant dans la cadre la reconquête d'un cœur de ville et de la création d'une Cité éducative.

Avis ENE: : la question des transports est essentielle pour un projet s'inscrivant en Cœur de ville, Prochaine arrivée du Tram-Train Evry Massy avec deux Gares situées à proximité.

Avis Commission: Unanimité

- CDAC, mardi 24 août 2021

Projet : création d'un Drive de 8 pistes par la société Marché O'Frais sur une partie du bâtiment commercial occupé antérieurement par l'enseigne Alinéa. (zone activités de la Croix Blanche, Ste Geneviève)

Avis ENE: un appel d'air à plus de voitures. Le dossier de présentation (page 83) n'évoque qu'un seul mode de déplacement, la voiture. Absence de travail sur le covoiturage . Le projet ne prévoit aucune amélioration en matière d'économie d'énergie ou dutilisation d'énergie renouvelable. La bâtiment est utilisé tel à l'existant.

Avis Commission: 5 Favorables, 1 défavorable (ENE) et 1 abstention.

- CDACi, vendredi 24 Septembre 2021

Projet : création d'un multiplex cinéma porté par la société SAS Cinéma Arpajon.

Avis ENE: la question des transports est essentielle pour un projet s'inscrivant en Cœur de ville, La fréquence et l'amplitude des transports est essentielle comme alternative à la voiture.

Avis Commission: Unanimité

2 - Commissions : CSS et CLE - représentant Christian Guin

Réunion SEMARDEL

- Le 05-07-2021

Présentation du plan de développement 2021-2025 et visite du CITD (centre de traitement des déchets). Capacité de traitement des déchets augmentée tout en réduisant les impacts environnementaux.

- Le 14-12-2021

Bonne année économique grâce à une augmentation de la fourniture d'énergie. Lignes de trie : La ligne de trie n°1 a été fermée pour être restaurée. Une nouvelle ligne (ligne 2) a été mise en œuvre. Après restauration, les 2 lignes seront en services avec une capacité de trie de 85000 tonnes/an.

Dans le cadre de Loi ALEC, les communautés d'agglomération devront proposées, d'ici 2024, le tri des bio-déchets à la source (sacs verts pour la méthanisation et composte et sacs noirs pour l'incinération)

Subventions de 2 M€ par l'ADEME et 275 000 €€ par la région pour mettre en œuvre le tri sélectif et la méthanisation.

Réalisation d'un méthaniseur en 2022/2023 pour une capacité de 35000 tonnes.

SEMARDEL envisage par l'intermédiaire de sa filiale SEMARVAL de développer la gazéification du CSR par pyrogazéification (35 000 tonnes de CSR).

Le 16 décembre, SEMARDEL adopte ses nouveaux statuts ; elle pourra produire de l'énergie autre que par ses déchets : photovoltaïque en autoconsommation. Il est envisagé 6000 m² dans une première tranche puis 10 000 m² dans une seconde tranche.

Incendies du 10 novembre : L'incendie s'est déclaré dans une fosse qui n'était pas pleine. Il y avait une source permanente (peut-être une bonbonne de gaz). Il n'y a pas eu de victime. 3 collaborateurs ont été évacués à l'hôpital par précaution mais sont ressorti dans la ½ heure) Il y avait déjà eu un incendie le 13 juin.

Le recrutement d'un agent de sécurité a été lancé.

On dispose de caméras thermiques pour la détection et d'un canon à mousse +eau pour l'extinction. Dès qu'on dépasse un certain niveau, ce sont les pompiers qui interviennent.

Participation à l'assemblée générales et aux commissions avis de la CLE du SAGE Orge - Yvette

- Le 08-04-2021 AG de la CLE Orge-Yvette :

1/ Adoption du nouveau règlement intérieur de fonctionnement de la CLE. Après la prise en compte de quelques remarques, le nouveau règlement est adopté par 33 votes pour.

2/ Présentation, par M. Ponce, animateur du SAGE, du projet de révision du SAGE. Aucune remarque spécifique n'est formulée par les participants et le projet de révision est adopté à l'unanimité des votants.

2 - Commissions : CSS et CLE - représentant Christian Guin

3/ Recrutement d'un nouveau poste au sein de la cellule d'animation du SAGE pour le volet inondation; c'est un renfort pour une période de 3 ans. Les membres de la CLE et du SAGE sont favorables à ce recrutement ainsi qu'à une demande de subvention auprès de l'AESN pour les postes de la cellule d'animation.

4/ Une question relative à la réactualisation du SAGE et notamment de la "commission avis" a été posée. La cellule animation du SAGE rappelle que suite au renouvellement de la CLE et suite au COVID, le fonctionnement de cette commission a été bouleversé. Elle précise qu'une réactualisation de la commission avis, suite aux changements de membres, s'impose et que l'évolution du fonctionnement de cette commission sera étudiée courant 2021, afin notamment, de faciliter la consultation des dossiers soumis à avis de la CLE.

- Commission avis du 23-08-2021 :

Restauration du parc du domaine de Dampierre, sur la commune de Dampierre en Yvelines, par la SCI KY Dampierre : avis favorable assortit de la remarque suivante : " la CLE du SAGE fait observer que la plaine de Becquencourt est un site qui dispose d'un fort potentiel pour mener à bien des opérations de renaturation de l'Yvette, de restauration de zones humides et pour réduire le risque d'inondation en aval. Ainsi, la CLE aurait trouvé intéressant que le projet de restauration du château de Dampierre intègre des propositions de restauration et de renaturation de l'Yvette plus ambitieuses dans la Plaine de Becquencourt et ses alentours."

- Le 25-11-2021 comité technique PAPI d'intention Orge-Yvette (2019-2023)

Point d'avancement, à 3 ans, sur l'ensemble des actions (729 429 € engagés sur un total de 1 700 000 € sur 4 ans).

- Campagne de mesure sur l'Orge et modélisation (travail de modélisation réalisé sur l'amont, en grande partie externalisé).
- Étude du ruissellement (on ne peut pas faire l'ensemble du bassin versant. 6 sous bassins sont sélectionnés)
- Diagnostics vulnérabilité sur bâtiments (très ponctuels sur 22 bâtiments)

Opportunité d'un avenant permettant d'intégrer de nouveaux diagnostics de vulnérabilité en fond de vallée de l'Yvette sur les communes de Orsay/Palaiseau. Pas d'objection à cet avenant qui permet d'engager la procédure avec les communes et devra se poursuivre dans le PAPI complet.

Comité ressources en eau :

- Le 01-06-2021

Projet d'arrêté cadre pour l'année 2021.

- Présentation, par Mme Fauchet, du bilan des actes réglementaires pris en 2020
- Présentation par M. Melart des contrôles du respect des mesures de restriction instaurées en 2020
- Présentation par Mrs Maorec et Verjus de l'état des lieux de la ressource avant la période d'étiage 2021
- Présentation du projet d'arrêté-cadre mis en consultation du public jusqu'au 7 juin

- Le 10-09-2021

Arrêté n° 2021-DDT-SE-371 du 10 septembre 2021 constatant le franchissement du seuil de vigilance pour les rivières de l'Orge et de la Rémarde et prescrivant une information des usagers en vue d'une utilisation rationnelle et économe de l'eau dans les communes rattachées à la zone d'alerte du bassin versant géographique de l'Orge et de ses affluents, à l'exception de l'Yvette et de ses affluents.

2 - Commissions Orly: CCE - Compte rendu: Claude Carsac

Les CCE, Commissions Consultatives de l'Environnement des aéroports et aérodromes, sont régies par le Code de l'Environnement et convoqués par l'autorité préfectorale une fois par an, en principe.

Pour notre département, et plus généralement l'Île-de-France, elles sont parmi les commissions qui sont les plus actives et font souvent l'objet de vives controverses suscitant prises de position et nombreux retours de presse. L'attention croissante portée à la pollution chimique (qualité de l'air) et plus récemment la pollution sonore (bruit), n'y est pas étrangère.

Bien que purement consultatives leurs avis sont suivis avec attention par les « autorités » par crainte de recours en justice.

Aéroport Paris-Orly le 26 janvier 2021. CCE en « présentiel » à la Préfecture du Val-de-Marne malgré la COVID en raison de l'importance des enjeux.

En effet le principal point à l'ordre du jour était de donner un avis sur le PPBE (Plan de Prévention du Bruit de l'Environnement) prévu par la Directive bruit de 2002. Près de 20 ans après sa promulgation, 15 ans après sa transposition en droit Français, et suite à plusieurs menaces de sanctions de la part de la Commission européenne, toujours aucune application sérieuse de cette directive concernant Orly, comme pour tous les autres grands aéroports en France d'ailleurs.

Sans surprise et après de nombreuses péripéties ce plan, prévu pour s'appliquer durant 5 ans à partir de 2018, très en retard donc et ne prévoyant aucune mesure efficace pour protéger les quelque 150 000 riverains subissant un bruit dépassant les limites légales, prévoyant au contraire de durcir les restrictions d'urbanisme (PEB, Plan d'exposition au bruit) afin d'empêcher que leur nombre n'augmente, n'a pas été soumis au vote. Le préfet du Val de Marne, Président de la CCE, étant certain d'un rejet massif.

*

3 - L'Essonne et l'eau - Christian Guin

Présentation de l'ouvrage L'Essonne et l'Eau - 26 juin



Matin: à quai à Juvisy Présentation de l'ouvrage dans la salle de la péniche ALTERNAT

AG 25 Septembre 2021

Après-midi: Débat sur le SDAGE animé par FNE-idf En présence de la DDT

1

3 - L'Essonne et l'eau - Christian Guin

26 juin - Pause déjeuner sur la péniche ALTERNAT







Ballade au fil de l'eau commentée par Eric Sapin entre Juvisy et L'écluse d'Evry Courcouronnes et retour

4 - La transition agricole - Compte rendu Denis Mazodier

Débat organisé par Essonne Nature Environnement animé par Catherine Giobellina et Carole Buges

ENE avait invité 4 agriculteurs ou représentants d'associations agricoles à débattre avec ses adhérents sur le thème de la transition agricole dans le département de l'Essonne et plus généralement en Ile-de-France.

Jean-Pierre Lecocq (Terres de liens)

Pour lutter contre l'artificialisation des espaces naturels et agricoles, il faut utiliser les friches bâties existantes et explorer les solutions de densification des zones déjà urbanisées. La transmission des exploitations agricoles va se poser : il faut mettre en place des outils de stockage du foncier agricole pilotés par la SAFER, la Région Ile-de-France, le Département et les collectivités locales. Il est nécessaire de développer l'agriculture bio qui répond à une demande actuelle des consommateurs. La diversification des productions devra être soutenue (productions légumières, fruitières, plantes aromatiques et médicinales) sans oublier l'élevage. La biodiversité est en déclin, il faut soutenir les investissements dans les techniques agro-écologiques (haies, arbres dans les champs, etc.) et favoriser l'autonomie technique et énergétique des exploitations agricoles. Il faudra également accompagner l'émergence des projets agricoles (ex. généraliser un parcours "accompagnement à l'émergence de projets"). Le soutien à l'installation doit prendre mieux en compte les différents profils qui se présentent. Pour satisfaire les consommateurs essonniens, il faut "relocaliser l'alimentation saine" (création d'AMAP, Boutiques de producteurs...) Il faut utiliser la restauration collective pour développer l'agriculture locale et bio et bâtir des Plans Alimentaires Territoriaux pour planifier et sécuriser la consommation des productions agricoles locales. Afin de garantir davantage de pluralité dans les institutions agricoles et alimentaires il faut reconnaître et faire reconnaître aux organismes professionnels et aux pouvoir publics la légitimité des citoyens et des associations dans les décisions concernant les enjeux alimentaires.

Hervé Hamon (Association pour une agriculture de conservation) :

Nous essayons de ne pas avoir de terre nue et de garder un couvert végétal : cela nous protège de l'érosion et favorise la faune. Cela nous permet d'économiser environ 20% de produits phytosanitaires.

Franck Chevalier (agriculteur bio à Sermaise) :

J'ai choisi l'agriculture biologique il y a une dizaine d'années. J'ai abandonné l'utilisation de produits de synthèse et mis en place un assolement des terres sur 10 / 12 ans. Ce que je veux c'est l'abandon des pesticides dans les champs. Du point de vue économique, ce qui fait vivre l'exploitation, c'est la production de blé panifiable bio. Concernant les diversifications en agriculture, comme par exemple la méthanisation, je considère que les denrées agricoles c'est fait pour nourrir les hommes et rien que ça.

Thierry Vandenhede (agriculteur à Fontenay-le-Vicomte) :

J'exploite en agriculture conventionnelle en grande culture. Je produis du blé panifiable, de l'orge, du colza, des betteraves sucrières et des pommes de terre. Tout le monde se pose des questions sur la transition énergétique avec l'évolution des conditions climatiques (alternance plus rapprochée de chaleur et de froid, alternance de sec et de pluie) ce qui entraîne une fluctuation des rendements et des prix sur le marché mondial. Pour moi la voie c'est la méthanisation qui permet de récupérer de la matière agricole sous forme d'engrais naturels. On produit du gaz qu'on ne doit donc plus à acheter à l'extérieur et on produit en même temps des digestats qui remplacent les engrais chimiques.

4 - La transition agricole - Compte rendu Denis Mazodier

Questions / Réponses

Les questions posées aux invités reflètent la diversité des préoccupations des associations environnementales concernant l'agriculture. En voici une synthèse /

- Est-ce que la formation dans les lycées agricoles tient compte de la volonté de certains agriculteurs de passer au bio ?
- Quel est l'impact de l'agriculture de conservation et de la méthanisation sur le bilan carbone ?
- Quelle est l'opinion des agriculteurs sur le procédé de méthanisation ?
- Comment remettre en place des circuits de distribution qui n'existent plus ?
- Comment relocaliser l'agriculture dans notre région ?
- Comment trouver des solutions à la disparition du pétrole ?
- Comment améliorer les relations entre les agriculteurs et les urbains ?
- Pourquoi 90 % de ce qui est consommé en lle-de-France ne vient pas de l'agriculture locale ?
- Comment remettre des liens entre les habitants et l'agriculture
- Comment trouver un équilibre entre la promotion immobilière et la conservation des terres agricoles ?
- Comment aller vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement ?
- Comment permettre au consommateur de consommer local ?

Enfin, nous avons demandé aux agriculteurs de nous dire en une phrase vers quoi devrait s'orienter l'agriculture de demain

Jean-Pierre Lecocq: "Diversification – Relocalisation"

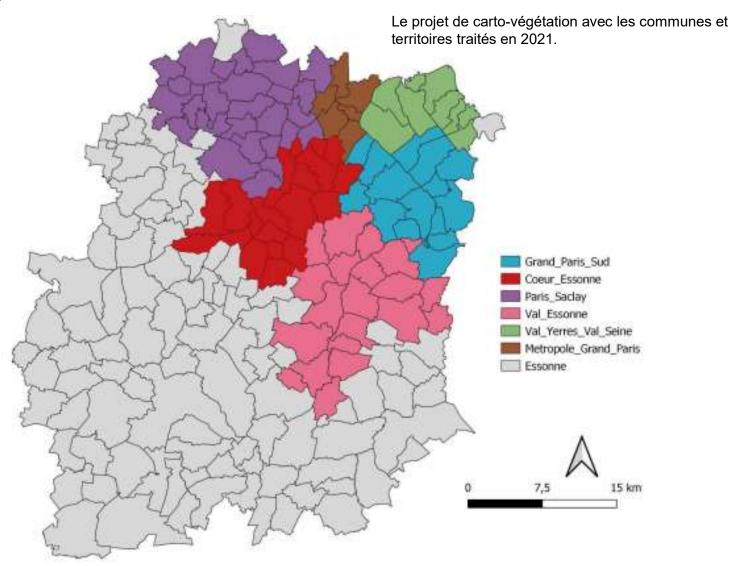
Hervé Hamon : "C'est au consommateur de choisir le modèle qu'il veut pour consommer local, nous on s'adaptera "

Franck Chevalier : "La maison brûle et il est temps de se poser les bonnes questions. Il faut aller vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement "

Thierry Vandenhede: "Tout le monde a sa place dans l'agriculture mais il n'y a pas que le bio comme solution"

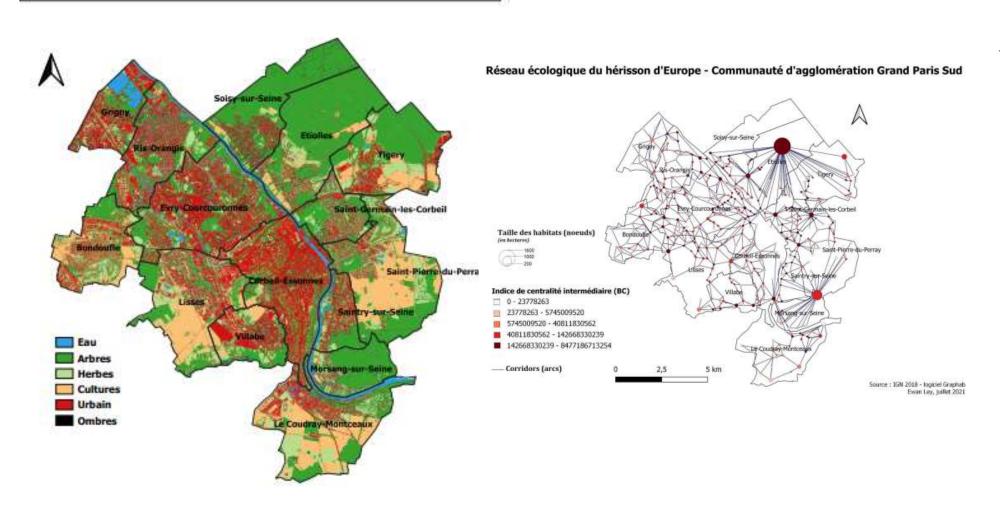


5 - La carto-végétation - Jean-Pierre Moulin



5 - La carto-végétation - Jean-Pierre Moulin

Le projet de carto-végétation que nous pouvons dénommer carte de paysage, permet de comparer les usages de chaque parcelle de terrain. Ci-dessous le territoire de Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart

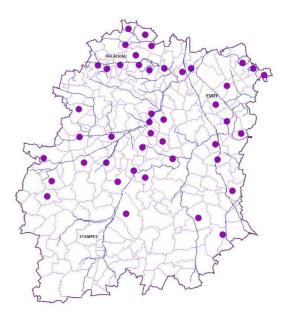


5 - ENE, le bureau et le conseil d'administration

ENE

47 associations et collectifs sont adhérents à ENE en 2021, représentants plus de 60 associations environnementales. Elles couvrent des territoires élargis à plusieurs communes pour certaines d'entre-elles.

43 communes accueillent leurs sièges sociaux et sont réparties suivant la carte ci-dessous.



Crédits photographiques : membres du CA

Conception, réalisation et mise en page : JPM - © ENE avril 2022.

BUREAU 2020

Président : Jean-Pierre MOULIN
Vice-président : Denis MAZODIER
Vice-président : Christian GUIN
Secrétaire général : Jean-Marie SIRAMY
Secrétaire général adjoint : Alain SENEE
Trésorier : Laurent BAUDON
Conseiller du président : Jean-François POITVIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2020

Danielle ALBERT Laurent BAUDON Carole BUGES Claude CARSAC Roland DEPARDIEU Mireille FRIC **Emmanuel DESERT** Catherine GIOBELLINA Christian GUIN **Daniel JOUANNES** Marc KORENBAJZER Denis MAZODIER Jean-Pierre MOULIN Jean-François POITVIN Alain SENEE Jean-Marie SIRAMY Harm SMIT

